

L'Institut de l'Engagement aide des jeunes qui ont montré leur potentiel pendant leur volontariat à mener à bien leur projet d'avenir : reprendre une formation, trouver un emploi, créer une activité.

Pour bénéficier de cet accompagnement, les volontaires doivent déposer un dossier de candidature.

90% des candidats disent que remplir ce dossier les a aidés à préciser leur projet. Les candidats qui ne sont pas retenus pour l'oral peuvent demander quelle appréciation a été portée sur leur dossier et leur projet et recueillir ainsi des conseils d'orientation.

Aucun niveau de diplôme n'est requis, tous les volontaires peuvent candidater, quel que soit leur projet d'avenir. Les candidats moins diplômés ont autant de chances de devenir lauréats que les candidats plus diplômés.

Que fait l'Institut ?

L'Institut propose à chacun de ses lauréats

- Une aide à l'orientation pour dynamiser son projet
- Un accompagnement individualisé
- Des voies d'accès privilégiées dans les établissements d'enseignement partenaires (instituts du travail social, écoles de management, écoles d'ingénieurs, instituts d'études politiques, universités...)
- La mise en contact avec le réseau des partenaires (entreprises, associations, fondations...)
- Un parrainage
- Un soutien financier au cas par cas
- Des séminaires et conférences

Que signifie « candidater à l'Institut de l'Engagement » ?

Un dossier à remplir en ligne. (<https://www.engagement.fr/candidats/procedure-dadmission/>)

Pour candidater à l'Institut de l'Engagement, le volontaire doit remplir, en ligne, un dossier qui lui permettra de se présenter, de parler de son Service Civique et d'exposer son projet.

Ce dossier est complété par **un témoignage du tuteur** qui a suivi le jeune pendant son Service Civique ainsi que par l'avis d'un témoin, choisi par le candidat.

Le dossier est lu par trois personnes issues du milieu associatif, de l'entreprise et de l'enseignement. A l'issue de cet examen, les candidats « admissibles » sont invités à un entretien oral.

Un entretien oral

L'entretien oral permet au candidat d'exposer son projet devant au moins trois personnes issues du milieu associatif, de l'entreprise et de l'enseignement.

Cet entretien est l'occasion d'échanger avec ces trois professionnels et de recueillir leurs conseils.

Les candidats qui ne sont pas retenus après cet oral peuvent demander un retour sur cet entretien.

Quel est le rôle du tuteur dans cette candidature ?

Le tuteur est appelé à témoigner dans le dossier du candidat.

Il donne son avis sur les compétences du candidat, sur les atouts qui permettront au jeune de réaliser son projet et sur les difficultés qu'il pourrait rencontrer.

Certains jeunes n'ont pas l'habitude de remplir des dossiers.

Le tuteur peut les accompagner dans la candidature. Tous les volontaires peuvent candidater, quel que soit leur niveau scolaire.